

an 3-19 juin 1795) et il acquitta les frais du séquestre au bureau des domaines nationaux (32).

Quelques mois plus tard, l'Administration municipale du canton de Hollogne demanda « aux receveurs des biens des pauvres un compte détaillé de leur gestion » (12 ventose an 4-2 mars 1796). Marnette qui passait « pour s'être constitué receveur par la force militaire autrichienne et pour n'avoir jamais eu la confiance des habitants de sa commune » fut enjoint de rendre compte de sa gestion. Il tenta d'abord d'éluder cette revision. Mais menacé d'être déclaré « réfractaire aux lois » et « d'être déféré à l'accusateur public » il dut déposer ses registres au local des séances de l'administration du canton et comparaître devant la municipalité pour être entendu par elle. Il parvint sans doute à se justifier devant les agents municipaux, mais aucun n'admit qu'il pût être réintégré dans ses anciennes fonctions ; ce fut Laurent Joiris qui fut nommé à sa place (33).

Ces différents procès que les mandataires de la commune soutinrent contre Marnette, tant devant les tribunaux du pays de Liège que devant les dicastères de l'empire, avaient entraîné des frais considérables : il était dû au procureur Colbin 729 fl. 12 sous et au notaire impérial Grégoire 453 fl. 5 sous 3 liards.

D'autre part, les principales victimes du procès réclamaient pour « frais de vacations, d'incarcération ou d'expatriation » des sommes importantes : Préalles 457 fl. 10, Florquin 350 fl. et Goffin 335 fl. Après maintes contestations ces différentes sommes furent inscrites, avec d'autres, sur l'état général des dettes de la nouvelle commune de Grâce-Montegnée par le maire Wathieu d'abord (13 vendémiaire an 13-5 oct. 1804) et par le maire Riga ensuite (28 fév. 1809).

Mais les habitants de Grâce, soutenus par Riga et la plupart des conseillers municipaux, ne voulurent pas « reconnaître les prétentions de Grégoire et Colbin, non plus que toutes celles que l'on formait à raison de ces faits de révolution » (34). Après de longues discussions, le préfet de l'Ourthe Micoud D'Umons parvint à faire admettre au maire Riga le bien fondé de certaines de ces créances (mars 1811) (35). Elles devaient figurer, d'après les ordres du préfet, sur l'état général des dettes communales (36) jusqu'au moment où le gouvernement en prescrirait la liquidation. Mais lorsqu'après la retraite des Français, les troupes russes firent leur entrée à Liège (21 janvier 1814), la liquidation n'en avait pas été ordonnée et aucun des créanciers n'avait reçu son dû.

Maurice PONTIR.

32. *Fonds français*, liasse 2121. Plus tard, lorsque le Directoire remit en vigueur la loi sur les émigrés, Marnette fut considéré comme ascendant d'émigré, du fait de l'absence de son fils Arnold. D. Salon, commissaire exécutif du canton, H. Marcotty et G. Honin, agents municipaux, vinrent faire l'inventaire de ses meubles et immeubles et apposer les scellés (4 pluviôse an 7). On trouve dans l'inventaire mention de « petits registres » dont l'un contenait les rentes dues à l'église de Montegnée ; un autre, la rente due au marguillier de Grâce ; un troisième, la rente due au curé de Grâce (*ibid.* l. 2121). Salon et les agents réclamèrent chacun 10 frs pour deux jours de vacation. L'Administration Centrale trouva la note exagérée et offrit 5 frs à chacun d'eux (liasse 1966).

33. *Fonds français*, registre 223, lettres des 16 ventose, 11 germinal et 1<sup>er</sup> floréal an 4 et registre 224, p. 24, 135, 149 et 156 (Ad. C<sup>le</sup>).

34. Seul le conseiller municipal Henri Mathieu (ou Mathy) voulait que l'on payât à Colbin et Grégoire un acompte de 400 frs à chacun (séance du Conseil du 17 février 1809).

35. Celle de L. J. Goffin fut rejetée. Il ne figurait pas parmi les noms des mandataires de la commune repris dans l'acte de constitution du 3 janvier 1790. Quelques années auparavant, il avait assigné la commune, en la personne de son agent H. Marcotty, devant le Tribunal de la Justice de paix du canton (acte n° 385 du 21 vendémiaire an 5, liasse 230, Ad. C<sup>le</sup>).

36. Une somme d'environ 1.000 frs fut consacrée à payer une partie de ces dettes (fournitures aux troupes des patriotes, aux armées d'occupation, réquisitions). Préalles, alors conseiller municipal, se vit octroyer un acompte de 140 fr. Sa veuve en 1810 réclama en vain le solde.

## L'ARCHELLE

### LE MOT ET LA CHOSE

Sous le nom d'archelle, on désigne aujourd'hui un petit meuble, destiné à être fixé à la muraille, formé de deux planches assemblées à angle droit et munies à chaque extrémité d'une console. Celle des deux planches qui s'applique à la muraille, est d'ordinaire ornée de sculpture, et est munie, à sa partie inférieure, de crochets.

Jean Haust, la mentionnant sous les termes : « ahèle : ah'lète », la définit « tablette ou étagère clouée au mur pour y ranger de la vaisselle ou des bibelots » (1).

Cette définition est tout à la fois incomplète et erronée. Sans le secours de l'image qui l'accompagne, le lecteur se demanderait comment une tablette peut être clouée au mur, et d'autre part, l'étagère, en vertu de sa définition même, doit comporter au moins deux tablettes formant étages, pour justifier son nom (2). Enfin, l'auteur a le tort de ne pas mentionner les crochets qui figurent sur l'exemplaire qu'il a reproduit.

Parfois placée dans la salle à manger, l'archelle sert à exposer des plats ou des assiettes et ses crochets reçoivent des objets décoratifs. Appendue dans la cuisine, ce qui arrive de plus en plus rarement de nos jours, elle supporte des ustensiles divers. Très souvent, fixée à la muraille du vestibule ou du hall d'entrée, l'archelle remplit l'office de porte-manteau.

Tandis que l'archelle de cuisine est habituellement constituée de deux planches unies, ses congénères destinés à figurer dans des pièces plus nobles, réclament une ornementation. C'est à ces dernières seules que j'accorderai mon attention.

Les ébénistes liégeois en produisent en bon nombre, empruntant leur décoration aux différents styles du Louis XIV au Louis XVI, quand par un aimable éclectisme, ils n'amalgament point dans l'ornementation, des éléments tirés de deux ou trois de ces styles et trop souvent déformés. Mais la clientèle se trouve satisfaite, et pour l'industriel, c'est bien là l'essentiel.

Originellement, la destination de ce meuble était différente, de même que sa forme et son ornementation.

Il y a quelque septante ans, les archéologues auraient défini l'archelle, une planche assez épaisse, décorée de sculptures, supportant une tablette peu saillante, et d'ordinaire découpée, à sa base, en arcatures, de façon à ménager une suite de réserves dans chacune desquelles prend place un crochet en laiton, plus ou moins ornementé.

Très souvent, la décoration de la planche consistait en deux groupes de godrons, inclinés en sens opposé à partir du centre marqué par un mufle de lion, tandis qu'à chaque extrémité, le même motif fournissait une terminaison.

En fait, l'archelle ainsi constituée reproduit la devanture du tiroir d'un bahut du XVII<sup>e</sup> siècle.

Parfois, au contraire, la décoration formait un ensemble continu. Telles

1. JEAN HAUST, *Dictionnaire liégeois*, page 18.

2. Les quatre acceptions du mot : étagère que signale É. LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, s'appliquent à des tablettes faisant partie de meubles ou à un meuble comportant plusieurs de ces tablettes.

Le même auteur définit la tablette : « planche posée pour mettre quelque chose dessus ». Il est évident que cette planche doit être placée sur un support ou y adhérer horizontalement.

ces archelles où se déroulait une scène de chasse, qui firent partie des collections de l'Abbé Joseph Scheen et d'Édouard Brahy.

Si l'on n'envisage que l'archelle artistique, on peut dire que son usage dut être assez restreint. Sa décoration la montre cantonnée dans le style du XVII<sup>e</sup> siècle. Son domaine n'a point englobé nos régions. Pas plus que moi-même, les connaisseurs, et parmi ceux-ci, les meilleurs, les antiquaires, n'en ont relevé d'exemplaire dans le mobilier liégeois ancien.

Dans la vaste cuisine où le chef de famille et les siens prenaient fréquemment leurs repas, l'archelle ne se trouvait point dépaycée au milieu des meubles auxquels l'art avait imprimé son cachet. Elle constituait tout à la fois un ornement et une utilité. En ce temps d'ailleurs, cette dernière ne se concevait guère sans quelq'agrément, et au moindre objet s'attachait quelque grâce.

Sur la tablette de l'archelle, se dressaient des plats d'étain, tandis que des cruches et des brocs du même métal ou de grès étaient appendus aux crochets.

Lorsque ces ustensiles cessèrent d'être en usage, l'archelle perdit sa raison d'être. Les pièces de faïence, plus tard de porcelaine, furent serrées dans le buffet ou dans l'armoire.

Dépouillée d'ornementation et transformée par l'élargissement de sa tablette horizontale, l'archelle ne figura plus que dans quelques cuisines. De là, lui vient la dénomination sous laquelle on la désignait en notre Wallonie : « planche di couchène », planche de cuisine.

Mais ce terme était si peu répandu que Haust n'a point songé à le mentionner.

L'intérêt qui s'attache à l'étude des meubles d'autrefois a multiplié le nombre des ouvrages qui leur sont consacrés. Très abondamment illustrés, ceux-ci rendent aisées des investigations qui naguère auraient exigé un effort considérable, et souvent même se seraient révélées impossibles.

De l'examen des ouvrages ainsi consacrés aux mobiliers anciens, il résulte que l'archelle artistique a pris naissance en Flandre. Créée au XVII<sup>e</sup> siècle, elle put continuer à y être fabriquée pendant assez longtemps, cette province de l'art étant, pour ainsi dire, demeurée à l'écart de l'évolution des styles que l'influence de la France et, pour nous, de Paris, imposait à d'autres régions.

De la Flandre, l'archelle passa dans la Picardie voisine, mais là s'arrêta son expansion. Les historiens du mobilier ne la signalent pas plus dans les autres régions françaises qu'ils ne la retrouvent dans le reste de la Belgique, qu'en Hollande ou en Allemagne.

Encore, et j'y insiste, là où elle obtint droit de cité, l'archelle ne jouit jamais d'une grande vogue.

Il est inutile d'ajouter qu'en Flandre, ce meuble n'était point désigné sous le nom que nous lui connaissons.

Le picard le dénommait d'une façon précisant sa nature : potière ou barre à pot, et encore sous un autre nom auquel je reviendrai plus loin.

Celui dont nous faisons usage ne remonte pas bien haut. Aucun dictionnaire français, pas plus les modernes que ceux d'autrefois, ne lui a donné accueil.

La recherche de son origine a suscité différentes hypothèses. De prime abord, il semble séduisant d'y découvrir un diminutif du mot arche. L'archelle serait donc une petite arche, c'est-à-dire un petit coffre. Par malchance, l'archelle ne constitue pas un meuble fermé, et ainsi, cette étymologie simpliste ne résiste-t-elle point à l'examen (3).

3. Lorsque, le 28 septembre 1951, j'ai donné communication de cette étude à mes confrères de l'Institut archéologique liégeois, un des auditeurs a fait remarquer que Frédéric GODEFROY (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*) mentionne le terme : archelette. La définition qu'en donne Godefroy : petite arche, petit coffre, suffit à montrer que l'archelette ne présente aucun rapport avec l'archelle, ainsi d'ailleurs que je l'avais mentionné dans mon texte.

Certains auraient voulu trouver dans archelle, une adaptation d'un terme wallon : « planche d'âhe » ou « ahelette ». A les entendre, *âhe* ayant le sens de facile ou d'utile, la planche où l'on plaçait les ustensiles de cuisine pour les avoir facilement sous la main, serait devenue la *planche d'âhe*, et par diminutif, l'*ahelette*.

Un ébéniste liégeois ayant, vers 1895, imaginé de fabriquer des meubles de ce genre, aurait transformé « ahelette » en archelle.

J'examinerai plus loin la dérivation : *âhe-ahelette*, mais, pour réduire à néant cette historiette, il suffira d'établir une simple constatation. Loin d'avoir été créé par un ébéniste liégeois, vers 1895, le mot : archelle était d'avoir été créé par un ébéniste liégeois, j'entends aussi bien les amateurs de choses anciennes familier aux antiquaires, à tout le moins depuis 1880. Cette année, que ceux qui en font commerce, à la première exposition d'art ancien qui Guillaume de Savoye faisait figurer à la première exposition d'art ancien qui eut lieu à Bruxelles, une « archelle de chêne sculpté ». De dimensions imposantes, elle mesurait deux mètres cinq centimètres de longueur et sa hauteur était de quarante centimètres.

Le catalogue de la collection d'Antonin Terme, dispersée à Liège, en 1885, contenait, sous le n<sup>o</sup> 777, « deux archelles en bois de chêne sculpté, 1885, contenant, sous le n<sup>o</sup> 777, « deux archelles en bois de chêne sculpté, qui vraisemblablement se classaient dans le style de la Renaissance », qui vraisemblablement se classaient dans ces arrangements de boiseries anciennes, débris de meubles ou de lambris auxquelles se complaisaient les amateurs de ce temps.

Je note encore, sous le n<sup>o</sup> 802 du même catalogue, une « archelle en bois de chêne sculpté » qui, en dépit de la mention « époque Louis XV », n'était vraisemblablement, elle aussi, qu'une combinaison moderne.

Trois ans après la vente Terme, à la deuxième exposition rétrospective de Bruxelles en 1888, Malfait, de Bruxelles, présentait quatre « archelles en chêne sculpté ».

Sans aucun doute, serait-il possible, en examinant les catalogues de musées et de vente, de relever avant 1895, la mention d'autres exemplaires de ce meuble.

Revenons-en au nom qu'il porte, et voyons tout d'abord ce que vaudrait la dérivation d'*âhe-ahelette*.

Celui qui l'a imaginée n'a pas songé que si, dans le second mot, l'initiale est un *a*, la lettre par quoi débute le premier mot comporte la prononciation intermédiaire entre *a* et *o* que ne connaît pas le français, et pour laquelle les philologues wallons ont imaginé un signe spécial : *a* surmonté d'un petit *o*.

Ce terme « ahelette, ah'ète », Haust l'a trouvé à Jupille. Il le définit : « terme archaïque et rural », et indique très justement qu'il vient de « aisselet-te », diminutif du français : aisse, planche, venant lui-même du latin *assis*, — autre forme de *axis*, — ayant le sens de bois.

C'est à la même conclusion qu'aboutit un autre philologue, J. Hanse (4). Comme on l'a vu, c'est en Flandre, qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, notre meuble fut imaginé et c'est de là qu'il passa dans la Picardie voisine. J'ai dit aussi qu'en Picardie, on l'appelait : potière. Mais à côté de cette dénomination qui en caractérisait fort justement l'usage, existait un autre nom emprunté, comme « ahelette », à la matière dont le meuble était constitué.

Aisse, altéré par la prononciation en aisse, donne les dérivés : aisse, aissil, aissel, employés en français du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, d'une part, dans le sens d'essieu, d'autre part, dans celui de planche, bardeau, madrier.

Notre meuble aurait donc reçu par conséquent en français, le nom d'aisselle. Mais il se fait qu'en dialecte picard, la prononciation transforme ce terme en achelle.

Hanse déclare ne pas savoir d'où peut provenir le : *r* qui, s'intercalant entre la première et la deuxième syllabe du mot, changea : achelle en archelle.

Cette transformation ne me paraît nullement malaisée à expliquer :

4. *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome XXVIII (1950), page 753.

sans nul doute, celui qui l'opéra, aura-t-il subi l'attraction du mot arche, dont archelle paraît de prime abord constituer un diminutif, sans compter que les petites arcades, les petites arches qui décorent le bas de l'archelle, auront pu aussi, peut-être à l'insu même de celui qui a imaginé la transformation, exercer sur son esprit une certaine influence.

Quoi qu'il en soit, nous obtenons donc la filiation : axis, assis, ais, aisse, aisselle, aisselette, celle-ci donnant en wallon, ahelète, ah'lète, tandis qu'en picard, aisselle ou asselle s'est mué, en raison de la prononciation locale, en achelle, d'où notre archelle.

Il resterait à découvrir le moment et l'endroit où cette transformation s'est opérée.

Je conjecture que ce dut être dans la seconde moitié du siècle dernier, en ce temps où l'attention des amateurs se porta vers les œuvres d'art du Moyen Age et des siècles postérieurs, lorsque se constituèrent d'importantes collections, et que c'est dans le monde des antiquaires que dut prendre naissance le vocable nouveau.

Quant au meuble lui-même, les spécimens authentiques étant rares, les amateurs habitués à tirer parti des fragments anciens, durent certainement avoir l'idée d'en faire fabriquer.

Les ébénistes auxquels ils en confiaient le soin, eurent tôt fait de rechercher pour leur compte les vieux meubles auxquels on attachait tant de prix, et de les enjoliver, voire de les transformer, lorsqu'ils le jugeaient à propos, ou même encore d'en fabriquer de toutes pièces.

De débris de bahuts du XVII<sup>e</sup> siècle, ils tirèrent des archelles. Plus tard, celles-ci mises en vogue, furent souvent constituées avec des faces de tiroirs de commodes, ce qui n'empêchait nullement les amateurs de les croire anciennes.

Ceux qui produisaient ces imitations destinées à tromper les amateurs novices, auraient sans doute pu reprendre à leur compte ces propos que, tirant de temps en temps une bouffée de sa pipe, me tenait jadis un de ces petits industriels, spécialisé dans le trucage des objets de métal : « Que voulez-vous ?... Ils désirent tous des chandeliers gothiques... Comme on n'en trouve pas, il faut bien leur en fabriquer... »

J'ignore à qui est dû le vocable que j'ai étudié. Peut-être fût-ce un amateur, ou plus probablement un marchand qui, ayant rapporté une achelle de Picardie, cédant à une impulsion dont j'ai signalé plus haut l'origine possible, dota le français dialectal de ce vocable nouveau : l'archelle, que certainement, un jour, adoptera le langage officiel.

Joseph BRASSINNE.

## LE COIN DES CHERCHEURS

### LA NOUVELLE-LIÈGE

En réponse à la question de mon ami R. Grafé : « Au commencement du 19<sup>e</sup> s., quelques wallons fondèrent dans le Missouri une petite colonie appelée *Nouvelle-Liège*. Un de ses membres, E. de Résimont, donna de ses nouvelles à sa famille jusqu'en 1816. En 1833, toute trace de l'établissement avait disparu (avec renvoi à : E. DE BORCHGRAVE, *Les premières relations diplomatiques entre la Belgique et les États-Unis...*, dans *Bull. Acad. R. Belg.*, 2<sup>e</sup> s., t. 37, 1874, pp. 756-757) ».

Ant. DE SMET, *L'émigration belge aux États-Unis pendant le 19<sup>e</sup> s. jusqu'à la guerre civile*, dans *Fédér. Arch. Hist. Belg.*, Annales I, Anvers, 1950, p. 190, 32<sup>e</sup> session (1947).

Jules HERBILLON.

## PROPOS SUR L'EXPOSITION D'ART MOSAN DE 1951

« Les bijoux contenus dans ces vitrines sont bien curieux, n'est-ce pas ? » — « Assurément » répondis-je, en levant les yeux sur celui qui venait ainsi de m'adresser la parole. Sa barbe et ses cheveux étaient blancs, mais derrière ses lunettes cerclées d'or, ses yeux n'avaient rien perdu de leur vivacité. Au fait, j'aurais bien été embarrassé de déterminer son âge. Sans recherche d'élégance, sa mise était correcte. Il m'apparaissait comme un homme d'étude, mais essayant de préciser, je pensais parfois, en raison de son goût pour la discussion et de ce qu'il aimait dissenter, qu'il pouvait appartenir au barreau. Quel qu'il fût, il portait en lui un indéfinissable ascendant. Tout le temps qu'il demeura à mes côtés, je me sentais comme dominé par lui. Certains de ses propos produisaient en moi un agacement que la persistance de ses remarques transformait même, à de certains moments, en une sourde exaspération. Mais quoique j'en eusse, je ne me sentais pas la force de lui tirer ma révérence, et en dépit de tout, je continuai, presque malgré moi, à lui prêter une attention soutenue, et à lui donner la réplique. Il ne m'en fournissait d'ailleurs qu'assez rarement l'occasion. Peut-être aussi, sans m'en rendre compte, m'amenait-il à partager sa manière de voir. Au fait, quand j'y repense, tout cela me paraît si bizarre que je me demande parfois si je n'aurais pas été le jouet d'un rêve. Mais non ! J'ai conservé de cet entretien un souvenir tellement précis qu'il me suffit de laisser courir ma plume sur le papier pour en reproduire jusqu'au moindre détail. Mieux encore, les intonations de mon compagnon occasionnel me sont demeurées dans l'oreille, tant je prêtais d'attention à ses dires.

« Vous vous intéressez à ces bijoux et à ces pièces de l'équipement des Francs. Vous aurez remarqué qu'en quelques lignes, sous le titre fort juste « Aux origines lointaines de l'art mosan », Ferdinand Courtoy les a sobrement et excellemment présentés. Je voudrais cependant lui chercher une petite querelle dont ce savant archéologue ne m'en voudra certainement point.

» Dans ces origines lointaines de l'art mosan, il est tout naturel, comme il le pense, que trouvent place ces bijoux dont la technique et les détails de l'ornementation, tels cette profusion de pierres précieuses ou fines insérées dans des battes, vont connaître, dans les siècles suivants, une si longue fortune. Mais n'aurait-il pas été désirable de remonter plus haut encore dans le passé de la région mosane, et d'attirer l'attention des visiteurs sur ces bijoux romains particulièrement abondants au Musée de Namur où, comme l'écrit si bien Courtoy, brille « la somptuosité raffinée et discrète de l'émail champ-levé » (Catalogue, page 61) ?

» Ainsi le visiteur aurait-il su, dès l'abord, que cet art de l'émail champ-levé qui s'épanouit dans nos régions au moins dès le XII<sup>e</sup> siècle, n'y était point pour autant, un nouveau venu.

» Et dans le même souci de raccorder les unes aux autres les diverses périodes de notre passé, peut-être n'aurait-il pas paru superflu de remonter plus haut encore dans celui-ci ».

« Pour quelle raison ? » demandai-je.

« La voici », enchaîna-t-il. « Ces entrelacs, ces torsades, ces motifs géométriques qui jouirent d'une si longue vogue, les Francs les avaient, semble-t-il, puisés dans ce vieux fonds encore mystérieux, d'où les avaient aussi tirés les